

SAGE de la Vallée de la Bresle
03 juin 2013

Les membres de la Commission permanente de la Commission locale de l'eau (CLE) se sont réunis le 3 juin 2013 en la salle des fêtes de BOUTTENCOURT de 13h30 à 14h.

1^{er} collège : Représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux		
M. Jérôme BIGNON	Représentant l'Institution de la Bresle pour le département de la Somme Président de la CLE	Présent
Mme Virginie LUCOT-AVRIL	Maire d'Aumale Vice-Présidente de la CLE pour le département de la Seine-Maritime	Excusée
M. Jean-Jacques NANTOIS	Maire de Martainneville Vice-Président de la CLE pour le département de la Somme	Excusé
M. Patrick PERIMONY	Maire de Blargies Vice-Président de la CLE pour le département de l'Oise	Présent
Mme Françoise BOURGEOIS	Représentante du syndicat Intercommunal d'aménagement de la rivière « Le Liger »	Présente
M. Christian ROUSSEL	Maire de Rieux	Présent
M. Jean – Claude BECQUET	Maire de Morienne	Excusé
M. Firmin BOUCRY	Maire de Brocourt	Excusé
M. Michel ANDRIEUX	Maire de Vieux-Rouen-sur-Bresle	Excusé
M. Bernard NOBLESSE	Maire d'Inval-Boiron	Excusé

2^{ème} collège : Représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations		
M. Dominique HUCHER	Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Littoral Normand-Picard	Présent
Mme Florence GEROUARD	Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime	Présente
M. Anicet MARTIN	Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA) de la Seine-Maritime	Présent
M. Gérard Chaidron	Association Syndicale Autorisée de la Bresle	Excusé
M. Louis QUEVAUVILLIERS	Groupement régional des agriculteurs bio de Haute – Normandie ou de l'Agriculture biologique en Picardie.	Présent

3^{ème} collège : Représentants de l'Etat et des établissements publics		
M. Pascal MAGOAROU	DDTM de la Seine - Maritime	Présent
M. Pierre MOROY	DDTM de la Somme	Excusé
M. Zéphyre THINUS	DREAL de Haute-Normandie	Présent
M. Jean-Paul VORBECK	DREAL de Picardie	Présent
Mme. Fanny OLIVIER	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Présente

Autres personnes présentes

M. Christian CABIN, Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime

Mme Juliette CAUVIN, DREAL de Picardie

Mme Ségolène LATHUILE, CCI Littoral Normand Picard

Mme Marie-Françoise GAOUYER, Présidente de l'Institution interdépartementale de la Bresle

M^{me} Caroline MELET, Animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle

L'ordre du jour envoyé en date du 7 mai 2013 est le suivant :

- Rétroplanning de l'étude de rédaction des documents du SAGE
- Pourquoi une relecture juridique du SAGE ?
- Ordre du jour de la CLE du 5 juillet 2013
- Questions et remarques diverses

M. Bignon remercie les membres de la Commission permanente de leur présence.
Mme Melet présente l'ordre du jour.

1) Rétroplanning de l'étude de rédaction des documents du SAGE

Mme MELET rappelle que la rédaction du SAGE peut être divisée en 2 grandes phases :

- La première phase consiste en la rédaction des différents rapports constitutifs de l'état des lieux (état initial, diagnostic, tendances et scénarios)
- La seconde phase consiste en la rédaction *sensu stricto* des documents du SAGE, à savoir le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Ces deux documents ont une portée juridique.

Le passage de la première à la seconde phase est marqué par l'adoption par la CLE de sa stratégie pour atteindre les objectifs de bon état des eaux.

État des lieux	État initial : Situation actuelle du territoire	
	Diagnostic : Les causes	
	Tendances et scénarios	Sc. Tendanciels : Atteinte future du bon état sans SAGE ?
		Variantes : Par quels moyens peut-on atteindre le bon état des masses d'eau ?
Adoption de la Stratégie : Que choisit – on ?		
Les documents du SAGE	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable <i>Opposable à l'administration</i> Rédaction du règlement <i>Opposable à l'administration et aux tiers</i>	

La phase d'état des lieux doit être achevée à la fin de l'été 2013. A cet effet, la méthodologie suivante est proposée :

- **17 juin 2013** : Mise à disposition des membres de la CLE du rapport de variantes amendé suite aux remarques formulées lors de la réunion de travail du 3 juin (14 h – 17h30).
- **CLE du 5 juillet 2013** : Construction de la stratégie avec pré-positionnement de la CLE sur la stratégie à adopter pour répondre à chaque objectif du SAGE.
- **Juillet 2013** : Rédaction du rapport de stratégie par SAFEGE sur la base des échanges de la CLE du 5 juillet.
- **CLE – Début septembre 2013** : Proposition à l'adoption des rapports de variantes et de stratégie.

Le Président Bignon insiste sur le fait que l'objectif de la CLE du 5 juillet est bien de réfléchir à un premier positionnement permettant d'esquisser la stratégie de la CLE. Les mois de juillet et août doivent être considérés comme un temps de maturation pour chacun. Les CLE de juillet et septembre sont des étapes importantes pour l'adoption de la stratégie.

Mme Lathuile indique qu'il lui semble important qu'un maximum d'élus soit présent lors de la CLE du 5 juillet pour que ce premier positionnement soit le plus représentatif possible.

Mme Melet approuve ces propos : bien que l'atteinte du quorum ne soit pas nécessaire lors de la CLE du 5 juillet, elle travaillera comme à l'accoutumée pour atteindre une mobilisation importante des acteurs.

Le Président Bignon termine en précisant qu'une participation massive des membres de la CLE lors de la séance du 5 juillet est fondamentale pour obtenir un consensus représentatif.

Mme Melet poursuit la présentation de l'organisation du second semestre 2013. Elle indique qu'après adoption de la stratégie par la CLE début septembre, la rédaction du PAGD et du règlement sera amorcée. Une première version sera rédigée par SAFEGE et sera étudiée lors de groupes de rédaction dont le nombre reste à définir (6 ?). Elle précise que le travail réalisé lors de ces groupes de rédaction aura pour objet la relecture et la correction ligne par ligne de ces documents. Ces groupes de rédaction rassembleront SAFEGE, l'animation du SAGE, les services de l'Etat et seront également ouverts aux membres volontaires de la commission permanente. Une première relecture juridique de ces documents devrait être ensuite effectuée.

Les projets de PAGD et de règlement seront présentés à la CLE en décembre.

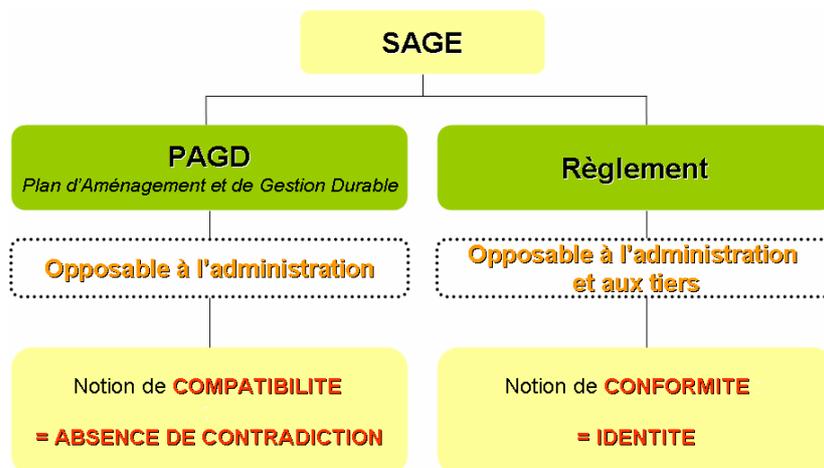
Le Président Bignon précise que l'adoption des documents du SAGE par la CLE, avant la procédure de consultation, est prévue pour fin janvier 2014. En effet, la tenue des élections municipales en 2014 conduira à un fort ralentissement des travaux de la CLE.

Mme Lathuile demande s'il serait possible d'obtenir une note mentionnant le contenu d'un PAGD et d'un règlement. Le Président Bignon indique que la circulaire fixant le contenu du PAGD et du règlement lui sera transmise.

L'organisation du second semestre n'appelant pas d'autres remarques de la part de l'assemblée, Mme Melet passe au second point de l'ordre du jour.

2) Pourquoi une relecture juridique du SAGE ?

Elle rappelle que seuls le PAGD et le règlement ont une portée juridique. Le PAGD est opposable à l'administration selon une notion de compatibilité. Le règlement est quant à lui opposable à l'administration et aux tiers selon une notion de conformité.



La portée juridique de ces documents implique nécessairement

- Qu'ils soient rédigés avec rigueur et cohérence juridique pour rendre le SAGE efficace dans sa mise en œuvre.
- Que leur sécurité juridique soit maximale.

De ce fait, une relecture juridique de ces documents, réalisée par un cabinet d'avocats, est indispensable. Plus précisément, cette relecture doit permettre :

- D'assurer la cohérence interne des documents du SAGE
- D'identifier les dispositions illégales, inopportunes ou inapplicables
- De proposer, le cas échéant, une reformulation des dispositions et règles sujettes à caution
- D'informer des conséquences pratiques et juridiques des dispositions.

Mme Bourgeois demande à quel cabinet d'avocats sera confiée la relecture juridique. Mme Melet répond que le marché public n'a pas encore été lancé. Le nom du cabinet d'avocats retenu sera connu en octobre.

Le Président Bignon insiste sur le fait que le rôle du cabinet d'avocats ne sera pas de réécrire les documents du SAGE à la place des membres de la CLE. Le cabinet d'avocats apportera son expertise et fera des propositions à la CLE. Libre à cette dernière de les retenir ou pas. Mme Olivier approuve.

3) Ordre du jour de la CLE du 5 juillet

Mme Melet indique que les points suivants seront à l'ordre du jour de la CLE du 5 juillet :

- Adoption du PV de la CLE du 9 avril
- Approbation de l'ordre du jour
- Présentation du rétroplanning du 2nd semestre 2013
- Qu'est ce qu'un PAGD ? Qu'est ce qu'un règlement ? Qu'est ce qu'une relecture juridique ?
- Construction du rapport de stratégie sur la base du rapport de variantes
- Remarques et observations

M. Bignon souligne que le point « Qu'est ce qu'un PAGD ? Qu'est ce qu'un règlement ? Qu'est ce qu'une relecture juridique ? » est très important. Il est fondamental que l'ensemble des membres de la CLE comprenne bien ces aspects.

Aucune autre remarque n'est formulée sur les points à l'ordre du jour de la prochaine CLE.

Mme Melet précise que la CLE se tiendra à 9h30 dans la salle des fêtes de Nesle-Normandeuse et qu'il est envisagé de la poursuivre l'après-midi. La construction de la stratégie sera longue.

M. Bignon demande s'il ne vaudrait pas mieux indiquer sur la convocation que la CLE se tiendra jusqu'à 16 h.

M. Magoarou demande si la CLE ne pourrait pas s'achever à 12 h 30. Mme Melet répond qu'il va falloir prendre le temps de répondre aux questions de compréhension pour construire la stratégie.

Le Président Bignon détaille le temps qui sera destiné aux 4 premiers points de l'ordre du jour et conclut que les réflexions sur la construction de la stratégie débiteront 45 minutes après le début de la séance.

Mme Melet rappelle que le rapport de variantes, support de la réflexion, comprend une vingtaine d'objectifs et une centaine de pistes d'actions.

M. Magoarou rappelle qu'au delà de 3 h de réunion, les gens ne sont plus réceptifs.

Mme Melet précise que la construction par la CLE de la stratégie du SAGE de l'Automne, sur la base d'un rapport de variantes similaire à celui du SAGE de la Bresle, a duré une journée.

Mme Melet attire l'attention sur le fait que certaines personnes ne viennent qu'en CLE. Le Président Bignon répond qu'un membre de la CLE vigile sur le contenu des rapports participe aux différentes réunions préalables à la CLE. Il propose de tenir la CLE du 5 juillet entre 9h30 et 13 h.

M. Martin propose de commencer à 9h.

M. Bignon propose d'indiquer dans les convocations que l'accueil se fera à 9h15 et que la CLE débutera à 9h30 précises. Les membres de la Commission permanente approuvent.

Mme Olivier indique que compte tenu des nombreuses réunions de travail préalables sur les variantes, chaque disposition n'aura pas à être expliquée une par une.

Aucune autre remarque n'étant formulée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président Bignon clôt la séance à 14 H.